

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 09/CIDHC/CP/2026

**LE CIDHC DÉNONCE ET CONDAMNE AVEC LA PLUS GRANDE
FERMETÉ LA DÉTENTION DU JEUNE CORNEILLE YOBELUO
BAKAATO : LE CIDHC DÉNONCE UNE PRATIQUE ARBITRAIRE ET
EXIGE SA LIBÉRATION**

Le Consortium International pour les Droits Humains au Congo (**CIDHC**) exprime son indignation profonde face à la situation de M. **Corneille YOBELUO BAKAATO**, jeune Congolais présenté comme âgé de 22 ans, étudiant et pilote en formation, dont la famille affirme qu'il est détenu par les services de renseignement congolais après son arrestation fin juillet 2026 dans la région d'**Aru**, en Ituri.

Selon les informations communiquées par ses proches et rapportées par plusieurs sources, M. **Corneille YOBELUO BAKAATO** aurait été détenu pendant plusieurs semaines à Bunia par l'Agence nationale de renseignements (**ANR**) avant d'être transféré à **Kinshasa**, où sa famille affirme qu'il est actuellement détenu à la **DEMIAP** depuis le **25 septembre 2026**. À ce jour, les autorités congolaises n'ont pas publiquement exposé les motifs précis justifiant cette détention prolongée.

Le **CIDHC** est particulièrement préoccupé par les informations selon lesquelles cette détention pourrait être liée, non pas à des faits personnellement imputables à l'intéressé, mais à son lien familial avec M. **Corneille NANGAA YOBELUO**, coordonnateur politique de l'**AFC**.

Le **CIDHC** tient à le rappeler avec force :

Nul ne peut être arrêté, détenu ou poursuivi pour les actes présumés d'un membre de sa famille.

La responsabilité pénale est individuelle. Un État de droit ne peut transformer les liens familiaux en une responsabilité pénale collective.

Si les services de renseignement congolais disposent d'éléments établissant une infraction personnellement imputable à M. **Corneille YOBELUO BAKAATO**, qu'ils les présentent devant les autorités judiciaires compétentes et que l'intéressé bénéficie pleinement de ses droits de la défense. Mais maintenir pendant des semaines un jeune étudiant en détention sans exposer publiquement le fondement légal de cette privation de liberté constitue une situation extrêmement préoccupante au regard des droits humains et des principes élémentaires de l'État de droit.

Le **CIDHC** dénonce avec la plus grande vigueur ce que cette affaire pourrait révéler d'une pratique de responsabilité familiale et de détention arbitraire au sein des services de l'État.

Le **CIDHC** condamne fermement toute instrumentalisation des services de renseignement à des fins de représailles, d'intimidation ou de persécution fondées sur les liens familiaux d'un citoyen avec une personne recherchée, sanctionnée ou poursuivie.

LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT NE SONT PAS AU-DESSUS DE LA LOI

Le **CIDHC** rappelle aux responsables de l'**ANR**, de la **DEMIAP** et à toutes les autorités civiles et militaires concernées que les services de renseignement de la République Démocratique du Congo sont soumis à la Constitution, aux lois de la République et aux obligations internationales de l'État congolais en matière de droits humains.

La lutte contre l'**AFC/M23**, contre les groupes armés ou contre toute menace à la sécurité nationale ne peut en aucun cas servir de prétexte à la négation des droits fondamentaux des citoyens.

La sécurité nationale ne donne à aucun service de l'État le droit de disposer arbitrairement de la liberté d'un citoyen.

Le **CIDHC** considère qu'une telle pratique est particulièrement grave et incompatible avec les principes fondamentaux de l'État de droit.

LE CIDHC EXIGE

Le Consortium International pour les Droits Humains au Congo :

1. Exige des autorités congolaises la clarification immédiate et publique des motifs de l'arrestation et du maintien en détention de M. **Corneille YOBELUO BAKAATO** ;
2. Exige que son statut judiciaire soit immédiatement clarifié et qu'il soit présenté devant l'autorité judiciaire compétente, conformément aux garanties prévues par la loi ;

Siège social/France

21 Bis rue Simphon
75018 Paris
Tél. +33612497294
Email : contact.cidhc@gmail.com

Siège local/RDC

Q. Les Volcans, Av. PELICAN
Commune de Goma
Ville de Goma/RDC
Bâtiment INS, Division du plan
Tél. +243994430788

3. Demande sa libération immédiate si aucune charge légalement établie ne justifie sa privation de liberté ;

4. Exige que lui soient garantis l'accès à un avocat, le contact avec sa famille et l'ensemble des droits reconnus à toute personne privée de liberté ;

5. Demande aux autorités congolaises de mettre fin à toute pratique consistant à faire subir à une personne les conséquences des actes présumés d'un membre de sa famille.

AU BCNUDH : LE CIDHC DEMANDE UNE INTERVENTION URGENTE

Le **CIDHC** appelle solennellement le Bureau Conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (**BCNUDH**) en République Démocratique du Congo à s'impliquer urgemment dans ce dossier.

Nous lui demandons notamment :

- de vérifier le lieu exact de détention de **M. Corneille Yobeluo Bakaato** ;
- de vérifier les conditions dans lesquelles il est détenu ;
- d'établir les circonstances exactes de son arrestation, de sa détention à Bunia et de son transfert à Kinshasa ;
- de vérifier l'existence d'une procédure judiciaire et les motifs légaux de sa détention ;
- d'effectuer un suivi auprès des autorités congolaises afin que ses droits fondamentaux soient immédiatement respectés.

AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES ET AUX MÉCANISMES DE GENÈVE

Le **CIDHC** demande également que cette situation soit portée à l'attention des mécanismes compétents des Nations -Unies à Genève, notamment du Groupe de travail sur la détention arbitraire, afin que les circonstances de cette privation de liberté puissent faire l'objet d'un examen approprié.

Le **CIDHC** invite également les mécanismes thématiques compétents à suivre cette affaire dans le cadre de leurs mandats respectifs.

LE CIDHC RESTERA MOBILISÉ

Le Consortium International pour les Droits Humains au Congo ne restera pas silencieux face à ce que nous considérons comme une situation extrêmement grave pour la protection des libertés fondamentales en République Démocratique du Congo.

Siège social/France

21 Bis rue Simphon
75018 Paris
Tél.+33612497294
Email : contact.cidhc@gmail.com

Siège local/RDC

Q. Les Volcans, Av. PELICAN
Commune de Goma
Ville de Goma/RDC
Bâtiment INS, Division du plan
Tél. +243994430788

Un État qui combat l'insécurité ne peut pas devenir lui-même une source d'insécurité juridique pour ses propres citoyens.

Un nom de famille n'est pas une infraction. Une parenté n'est pas une charge pénale. Et la liberté d'un citoyen ne peut être sacrifiée sur l'autel des soupçons ou des appartenances familiales.

Le **CIDHC** continuera à suivre cette affaire et se réserve le droit de saisir, conformément aux procédures applicables, les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux compétents en matière de protection des droits humains.

Fait à Goma, le 28 septembre 2026

Pour le Consortium

Mr Pitchou Roland SHOMONGO MBEY
Co-President,



Me. Jean-Paul PALUKU NGAHANGONDI
Co-President

